

Quand est-ce qu'un nom est comptable ?

- Le nom est **comptable** s'il désigne un objet, un animal ou une personne que l'on peut compter ou dénombrer.
- Il peut être au singulier ou au pluriel.
- Il peut être précédé d'un déterminant numéral cardinal (un, deux, cinq, vingt, ...)

Exemples :

- Un stylo, quatre tasses, dix bonbons...
- Deux chiens, cinq lapins, six loups...
- Un garçon, deux femmes, trois élèves...
- Ces noms sont comptables car on peut les compter.

Quand est-ce qu'un nom est non-comptable ?

- Le nom est **non comptable** s'il désigne une chose que l'on ne peut pas compter ou dénombrer. On parle aussi de nom massif.
- Il est toujours au singulier.
- Il est précédé d'un déterminant partitif (du, de la, de l', d').

Exemples :

- Du sucre, de la neige, de la viande, du sable, de l'alcool, (pas) d'ananas.
- Ces noms sont non comptables car on ne peut pas les compter.